

PROMOTION FEMININE (R3SEF)

POULE A

COMINOISE LL
TOURCOING SM
HEM SBB
ETOILE OIGNIES
MOUVAUX ABC
BC MERICOURT
HELLEMMES LILLE BFC
ROUBAISIEEN STADE

POULE C

US CREPY EN VALOIS
METROPOLE AMIENOISE BB
STADE COMPIEGNOIS – 2
BCO BEAUVAIS
BC VEXIN-THELLE
ACLES ST JUST EN CHAUSSEE
ESC TERGNIER
ASG GAUCHY

POULE B

AULNOYE AS - 2
US MAUBEUGE
ONNAING JA - 2
BF ESCAUDAIN - 3
CJBB LE CATEAU
CARNIERES BC
LOISON AC
CTC ORCHIES-BC PEVELE

POULE D

BC NEUFCHATEL HARDELOT
EXEMPT
LILLE BCSMP
CAPPELLE BC
ES ISBERGUES
LAMBERSART BLM - 2
MARCQ EN BAROEUL ASJ
SAINT POL SUR MER BC

PREAMBULE

Pour tous les points non repris ci-après et dans les Règlements Sportifs spécifiques de la LR HDF, les Règlements Fédéraux s'appliquent à tous les Championnats organisés par la Ligue des Hauts de France.

ARTICLE 1 Le Championnat de Promotion Régionale est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B. ayant réglé leurs pénalités financières ou/et cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition. La non-observation de ces obligations donnera lieu à l'ouverture d'une enquête par la Commission Sportive. Les conclusions seront communiquées au Bureau de la Ligue pour décision. Les sanctions pourront aller de l'exclusion du Championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du Championnat, ce qui entraîne la descente automatique en fin de saison.
Dans ses Championnats, la Ligue se réserve le droit de refuser ou de disqualifier l'inscription d'une association non en règle.

ARTICLE 2 Le Championnat de Promotion Régionale 2018/2019 se déroule en deux phases. La première est composée **de quatre poules de 8 équipes**. Dans chaque poule, les équipes disputent des rencontres Aller / Retour.

ARTICLE 3 *Montées*

**A l'issue de cette phase, 2 poules de 8 sont créées avec les 4 premières équipes de chaque poule pour constituer les poules d'accession en Excellence R2. Les rencontres jouées ne sont pas rejouées.
Les équipes classées « première » se disputent le titre de champion régional en rencontres A/R.**

Toutes les équipes de même rang jouent des rencontres A/R pour définir le classement général final.

Les équipes classées aux cinq premières places du classement final montent en R2.

ARTICLE 4 *Descentes*

Il est constitué également deux poules de 8 avec les 4 dernières équipes de chaque poule de la première phase. Les rencontres jouées ne sont pas rejouées.

Toutes les équipes de même rang jouent des rencontres A/R pour définir le classement général final.

Les équipes classées aux 9 dernières places du classement final descendent en championnat départemental.

L'équipe classée 23^{ième} du classement général final dispute une rencontre de barrage dans la salle et contre l'équipe championne interdépartementale U20 pour une place dans le championnat R3 de la saison suivante.

Des descentes supplémentaires (ou des repêchages) sont également possibles en fonction des descentes des divisions supérieures ou d'une défection d'engagement.

ARTICLE 5 L'équipe déclarant ou étant déclarée forfait général descend de deux divisions. Cette disposition est valable jusqu'à la fin du championnat, phase de classement comprise. Le remplacement éventuel d'une association en cas de forfait ou de non engagement est décidé par la Commission Sportive Régionale. Ce remplacement ne peut intervenir qu'avant la première journée de Championnat.

ARTICLE 6 L'horaire des rencontres est fixé à 10H30 le Dimanche. Le Club recevant a la possibilité de modifier son horaire pour ses rencontres à domicile et pour l'ensemble de la Saison. Le Club recevant devra obligatoirement fournir une salle ou sera déclaré forfait.

ARTICLE 7 Les 9 descentes programmées sont compensées par 9 montées :

- a) pour le Comité Départemental du Nord : 4 équipes
- b) pour le Comité Départemental du Pas-de-Calais : 2 équipes
- c) pour le Comité Départemental de l'Aisne : 1 équipe
- d) pour le Comité Départemental de l'Oise : 1 équipe
- e) pour le Comité Départemental de la Somme : 1 équipe

N.B. pour le Championnat U20 « élite » féminines : 1 barrage décide de la dixième place : montée ou maintien.

Les rachats éventuels des équipes se feront en fonction du classement final.

N.B. *Si une place se libère, elle est attribuée à l'équipe vaincue en barrages.*

Si une équipe venait encore à manquer, après les repêchages des 24 à 31^{ième} place de la poule de descente, l'accession serait proposée à l'équipe classée 32^{ième}

ARTICLE 7 L'association déclarant forfait général sera remise à la disposition de son Département. Lorsqu'un club d'un Comité refuse sa participation au Championnat Régional à l'issue du championnat de la saison, il est remplacé prioritairement par un club du même Comité. S'il n'existe pas de candidature, la Commission Sportive Régionale procédera à un repêchage.

ARTICLE 8 Le Club recevant doit impérativement transmettre son résultat avant 19H30 le Dimanche sur le SITE.

Ces communications visant l'intérêt général, des sanctions seront prises en cas de non-respect. Tout résultat non communiqué pour le Dimanche 19 H 30 sera sanctionné d'une amende.

La première infraction bénéficiera du sursis.

La seconde infraction annulant le sursis est pénalisée selon les dispositions financières.

La seconde infraction, annulant le sursis, est pénalisée selon les dispositions financières.

Au-delà de la 3ème infraction, de la part d'une même équipe, il sera infligé, en plus de l'amende, une pénalité sportive de 1 POINT par infraction nouvelle sur le classement de l'équipe pour laquelle le résultat n'aura pas été communiqué.

ARTICLE 9 Tous les responsables de salle doivent porter une tenue distinctive ou la tenue officielle préconisée par la Ligue. Le non-respect de cette règle pourra être considéré comme absence de service d'ordre.

ARTICLE 10 E-MARQUE

Le club recevant fournira le fichier Import de la rencontre téléchargée sur FBI, selon les modalités du cahier des charges de l'e-marque.

Les clubs qui n'utiliseront pas l'e-marque se verront infliger une pénalité selon les dispositions financières prévues.